

SEMAINE DE REDUCTION DES DECHETS 2018

17 AU 25 NOVEMBRE 2018

CONCOURS DE PHOTOS

SUR LE THEME

**« LA REDUCTION DES DECHETS
C'EST POUR MAINTENANT
LE GACHIS, C'EST FINI ! »**

Article 1 : Objet

Dans le cadre de la SEMAINE DE REDUCTION DES DECHETS 2018 du 17 AU 25 NOVEMBRE 2018 le SITOM organise un concours de photos à destinations des classes de primaires, de collèges, et aux personnes en individuel hors cadre scolaire, sur le thème « **La Réduction des déchets c'est pour Maintenant - Le gâchis, c'est fini !** »

Le monde croule sous les déchets !

Il est temps d'agir en faveur de la réduction des déchets
Jetons moins trions plus, consommons différemment ! Fini le gaspillage

Article 2 : Participation et conditions

Ce concours est ouvert à l'ensemble des élèves des établissements scolaires **d'enseignement primaire et secondaires (collèges) et enfants des centres aérés du SITOM Sud Rhône.**

La participation à ce concours est gratuite.

Chaque candidat pourra présenter une seule photographie

Les photographies pourront être légendées

Les participants au concours devront identifier leur photo avec nom, adresse, école (en cas de photo émanant d'une école), centre aéré (en cas de photo émanant d'un centre de Loisirs)

Les photos seront remises dans les locaux du SITOM, par courrier ou par courriel **entre le lundi 19 novembre au mercredi 21 novembre 2018 à 17 heures** pour sélection de la meilleure photo par le jury.

SITOM SUD RHONE
262 rue Barthélemy Thimonnier
69530 BRIGNAIS

ADRESSE MAIL : contact@sitom-sudrhone.com

Article 3 : Critères de recevabilité

Les critères de recevabilité seront le respect des conditions mentionnées ci-dessus.

Article 4 : Termes et conditions

Les participants au présent concours sont volontaires. La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Le Sitom Sud Rhône ne peut endosser aucune responsabilité en cas de perte, de dommage ou de participations illégales.

Le Sitom Sud Rhône ne pourra être tenu responsable si, pour quelque raison que ce soit, ce concours devait être modifié, reporté ou annulé.

Article 5 : Jury

Le jury, composé de professionnels du monde des déchets choisira la photo la plus porteuse de message en faveur de la Réduction des déchets.

Article 6 : Prix du concours pour les 2 lauréats

Le jury rendra sa décision le vendredi 23 novembre 2018

L'évènement sera couvert par la presse locale.

La photo gagnante bénéficiera d'un cadeau d'une valeur approximative de 100€.

Article 7 : Dépôt légal

Le règlement du présent concours est disponible sur le site <http://www.sitom-sud-rhone.com>

S'agissant d'un concours, aucun remboursement de frais ne sera accordé.